

PROJET DE MODÈLE DE FICHE DE CANDIDATURE

Au titre des candidatures individuelles

1° informations relatives à l'état civil du candidat :

- nom d'usage ;
- nom de naissance ;
- prénoms ;
- civilité (sexe) ;
- date de naissance du candidat ;
- commune et pays de naissance du candidat ;
- sa nationalité.

2° informations relatives au candidat :

- son adresse électronique ;
- son numéro de téléphone portable ;
- adresse de son domicile.

3° informations relatives à sa condition d'expérience prévue à l'article L. 1441-6 du Code du travail :

- emplois occupés pour justifier d'une activité professionnelle de 2 ans au cours des 10 années précédant la candidature ;
- ou justificatif du mandat prud'homal exercé au cours des 10 années précédant la candidature.

4° informations relatives à la condition de moralité :

- réponse du casier judiciaire national : « état néant » ou « retour courrier » ;
- mention de la compatibilité ou non du B2 du casier judiciaire avec la fonction prud'homale.

5° informations relatives à la section, au collège et au conseil de candidature :

- emploi occupé à la date de candidature pour les salariés. Pour les employeurs, en outre précision de l'emploi occupé par au moins un de ses salariés ;
- identifiant de la convention collective relative à chaque emploi occupé (y compris pour au moins un de ses salariés pour un employeur) ;
- lieu d'exercice de l'emploi ou adresse du domicile pour ceux qui travaillent à domicile.

6° informations sur le statut du dossier :

- statut administratif ;
- statut judiciaire.

7° informations nécessaires à la formation prud'homale :

- exercice d'un mandat prud'homal auparavant.

Pièces justificatives (PJ) : la preuve par tout moyen possible, mais a priori les pièces justificatives devraient être les suivantes :

1° PJ relatives à l'état civil du candidat :

- photocopie des pièces prévues à l'article R. 113-5 du code des relations entre le public et l'administration pour justifier de son identité, de son état civil et de sa nationalité française : copie de la pièce d'identité ou passeport, etc.

2° Justificatif relatif au candidat (sous forme de case à cocher) :

- attestation de n'être l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à ses droits civiques.

3° PJ relatives à sa candidature par une organisation syndicale ou professionnelle :

- attestation du mandat donné pour être présenté ;
- le nom de l'organisation syndicale ou patronale au titre de laquelle le candidat est présenté.

4° PJ relatives à sa condition d'expérience prévue à l'article L. 1441-6 du Code du travail :

- justificatifs des emplois occupés pour justifier d'une activité professionnelle de 2 ans au cours des 10 années précédant la candidature : bulletins de paye (pouvant potentiellement comporter le NIR), la déclaration URSSAF, relevé de carrière, certificat de travail ;
- justificatif d'un mandat prud'homal.

5° PJ relatives à la section, au collège et au conseil de candidature :

- justificatif d'emploi occupé et du lieu d'exercice de l'emploi ou adresse du domicile pour ceux qui travaillent à domicile à la date de candidature : bulletin de paye (pouvant comporter le NIR), la déclaration URSSAFF, relevé de carrière, etc.
- identifiant de la convention collective relative à chaque emploi occupé : bulletin de paye du candidat salarié (pouvant comporter le NIR), déclaration employeur, etc. Pour les employeurs, bulletin de paye d'au moins un de ces salariés, etc.

Au titre des listes de candidats

1° Informations relatives aux représentants des organisations syndicales ou professionnelles :

- Le nom de l'organisation syndicale (OS) ou patronale (OP) ;
- Le nom, prénom, téléphone et adresse électronique du représentant de cette organisation syndicale ou patronale.

2° Informations relatives aux mandataires départementaux des organisations syndicales ou professionnelles :

- Le nom de l'organisation syndicale ou patronale ;

- Le nom, prénom, téléphone, adresse méil et adresse postale du mandataire départemental (personne habilitée) de cette organisation syndicale ou patronale.

3° Informations relatives aux candidats présentés :

- Le nom de l'organisation syndicale ou patronale ;
- Le conseil de prud'hommes, le collège et la section ;
- Les noms d'usage et naissance, prénoms, sexe, téléphone, adresse électronique.